



MISSION DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES MONTS MANDARA

MANDARA MOUNTAINS DEVELOPMENT AUTHORITY

B.P. : 246 – ☎ : 222-293-047 – MAROUA - E-mail : midimaen@yahoo.fr Site Web : <http://www.midima.cm>

DECISION N°001/D/MIDIMA/MO/CIPM-AI/2026

PORTANT ATTRIBUTION DE MARCHÉ

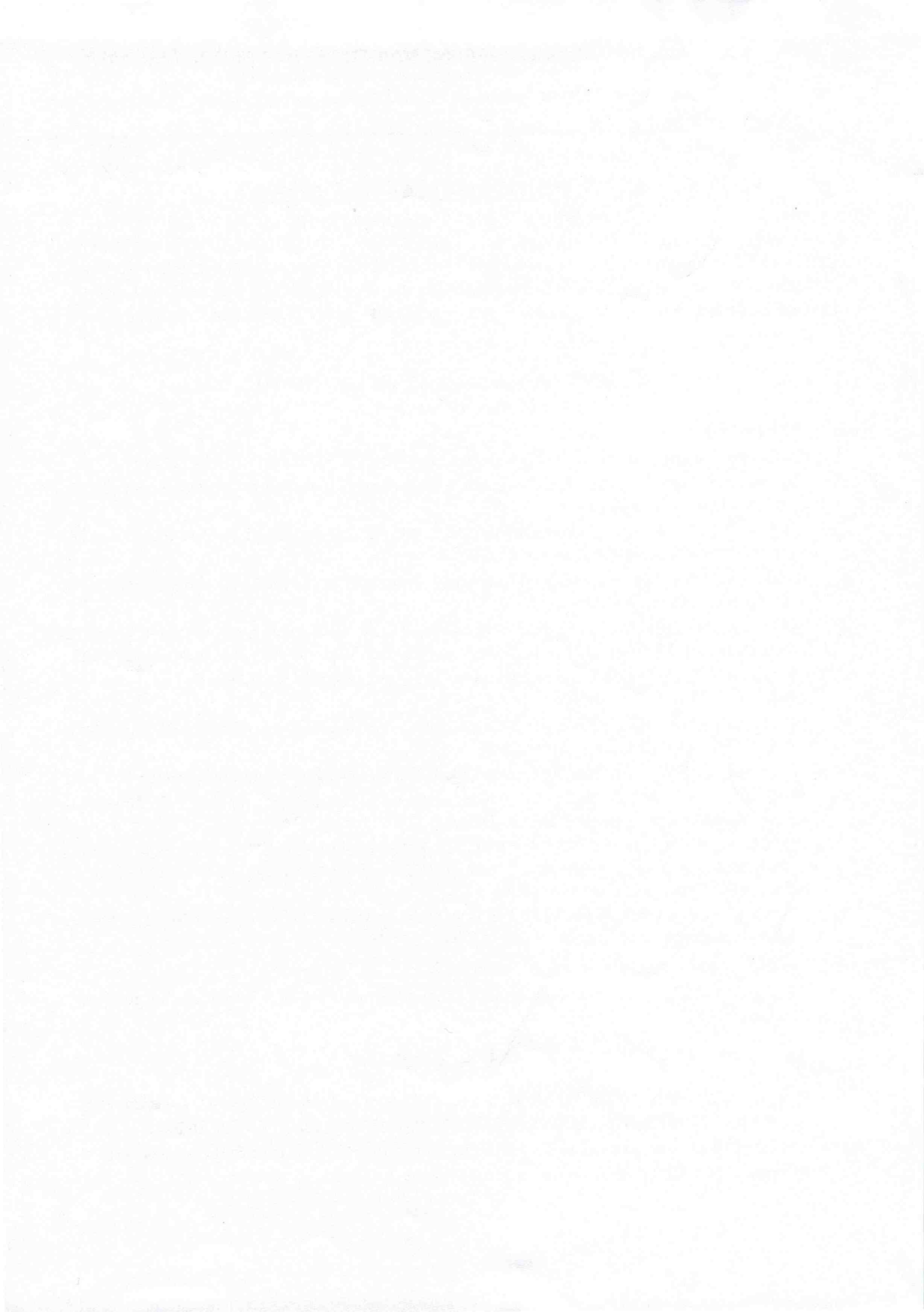
Passée après Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/MIDIMA/CIPM-AI/2026 du 25 février 2026 en procédure d'urgence, pour l'exécution des travaux de construction de cinq (05) mini adductions d'eau potable à énergie solaire dans les localités de **Katoual**, de **Loulou**, de **Gawel**, de **Ndoukoula**, et de **Salak**, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MIDIMA Maître d'Ouvrage

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi portant Régime Financier de l'Etat du Cameroun N°2018/012 du 11 juillet 2018 ;
- Vu la Loi 2011/008 du 06 mai 2011 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire au Cameroun ;
- Vu la Loi n°2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics et des Entreprises du Secteur Public et Parapublic ;
- Vu le Décret n°82/556 du 05 novembre 1982 portant création de la Mission de Développement Intégré des Monts Mandara (MIDIMA) ;
- Vu le Décret n°86/1288 du 1^{er} novembre 1986 modifiant certaines dispositions du Décret n°82/556 du 05 novembre 1982 créant la Mission de Développement Intégré des Monts Mandara (MIDIMA) ;
- Vu le Décret N°2019/142 du 18 mars 2019 portant réorganisation de la Mission de Développement Intégré des Mandara (MIDIMA) ;
- Vu le Décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulations des Marchés Publics (ARMP) ;
- Vu le Décret 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics au Cameroun ;
- Vu le Décret N°2023/033 du 18 janvier 2023 portant nomination de Monsieur BAKARI Robert aux fonctions de Directeur Général de la MIDIMA ;
- Vu La Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 Déc. 2025 Portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
- Vu l'Avis d'Appel d'Offres National Ouvert N°01/AONO/MIDIMA/CIPM-AI/2026 du 25 février 2026 en procédure d'urgence ;
- Vu le Budget de la MIDIMA au titre de l'exercice 2026 ;
- Vu la proposition d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés en date du 1^{er} avril 2026 ;

DECIDE

Article 1^{er} : L'Ets AHDAR ; BP GAROUA ; Tél : 695 04 82 82, est Attributaire du marché relatif à l'Avis d'Appel d'Offres N°01/AONO/MIDIMA/CIPM-AI/2026 du 25 février 2026 en procédure d'urgence pour un montant de **cent neuf millions huit cent onze mille huit cent quarante (109 811 840) Francs CFA TTC** et un délai de **cinq (05) mois** soit 150 jours calendaires.



Article 2 : la présente décision sera enregistrée et publiée dans le journal des marchés publics ou toute autre publication habilitée.

Maroua, le 06 AVR 2026

AMPLIATIONS :

- MINEPAT
- MINMAP ;
- PCA/MIDIMA ;
- ARMP ;
- CIPM/MIDIMA ;
- Intéressés ;

LE DIRECTEUR GENERAL

Maitre d'Ouvrage



Bakari Robert
Administrateur Civil Principal

0 8 VAR 3026



MISSION DE DEVELOPPEMENT INTEGRE DES MONTS MANDARA

MANDARA MOUNTAINS DEVELOPMENT AUTHORITY

B.P. : 246 - ☎ : 222-293-047 - MAROUA - E-mail : midimaen@yahoo.fr Site Web : <http://www.midima.cm>

COMMUNIQUE N°001

PORTANT PUBLICATION DU RÉSULTAT

DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N°01/AONO/MIDIMA/CIPM-AI/2026

du 25 février 2026 lancé en procédure d'urgence,

pour l'exécution des travaux de construction de cinq (05) mini adductions d'eau potable à énergie solaire dans les localités de Katoual, de Loulou, de Gawel, de Ndoukoula, et de Salak, Département du Diamaré, Région de l'Extrême-Nord

FINANCEMENT : BIP/MINEPAT, Exercice 2026, IMPUTATION : 220323

Le Directeur Général de la Mission de Développement Intégré des Monts Mandara (MIDIMA), Maître d'Ouvrage, porte à la connaissance du candidat ayant participé à la Consultation dont l'objet est susmentionné que l'ETS AHDAR ; BP 00 GAROUA ; Tél : 695 04 82 82 a été déclaré **Attributaire** du Marché relatif à ladite Consultation, pour le montant TTC de **cent neuf millions huit cent onze mille huit cent quarante (109 811 840) Francs CFA** et un délai d'exécution de cinq (05) mois soit 150 jours calendaires.

L'entreprise retenue est par conséquent invitée à bien vouloir prendre l'attache de la Direction Générale de la MIDIMA pour la suite de la procédure.

Le seul candidat ayant soumissionné, a présenté une offre technique de qualité supérieure et une offre financière économiquement avantageuse.

Maroua, le **07 AVR 2026**

AMPLIATIONS :

- MINEPAT
- MINMAP ;
- PCA/MIDIMA
- ARMP ;
- CIPM/MIDIMA ;
- Intéressés ;
- Chrono/Archives

LE DIRECTEUR GENERAL

Maître d'Ouvrage



